



## Avis formulation rappel de règlement de la part d'un syndic

-----  
Par barbara17

Bonjour,

Je suis propriétaire dans une résidence où il est mentionné dans le règlement de copropriété qu'il est interdit de suspendre aux balustrades des balcons n'importe quel objet, linge, pots de fleurs, etc. ces balcons donnant directement dans les jardins au RDC.

Je suis propriétaire d'un RDC avec jardin, et j'ai demandé au syndic de rappeler ces règles aux habitants car de nombreux pots de fleurs pendent au dessus de nos têtes, et nous sommes dans une région venteuse.

Voici pour le contexte.

Le syndic a affiché un mot, qui à mon sens, ne rappelle pas correctement ces règles car il laisse le choix aux habitants de pendre les pots, à leur responsabilité:

"Pour des raisons évidentes de sécurité, les jardinières doivent être installées à l'intérieur des balcons. Dans le cas contraire, chaque résident devra s'assurer qu'elles sont correctement arrimées à la rembarde et reste personnellement responsable en cas de chute".

Pour eux, ce mot ne pose pas de problème. J'aimerais donc avoir une confirmation (ou infirmation) juridique que ce mot n'est pas en adéquation avec le règlement.

Merci